



Syndicat Départemental
des Déchets de la Dordogne

SMD3

SMD3

La Rampinsolle
24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES
☎ : 05.53.45.58.90
Fax : 05.53.45.54.99
Courriel : contact@smd3.fr
Site internet : www.smd3.fr



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

à caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales
Articles L 5211-47 et R 5211-41

**DELIBERATIONS DU COMITE ET DU BUREAU
ARRETES REGLEMENTAIRES**

N° 14 – 3^{ème} trimestre 2014

.....
Le texte intégral des actes, ci-inclus, peut être consulté au siège du SMD3.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS : DECISIONS

Comité syndical du 26 août 2014

N°01-14E : Adoption des comptes rendus du comité du 24/06/2014

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°02-14E : Création d'un poste de technicien et fermeture d'un poste d'agent de maîtrise

Autorisation donnée pour la création d'un poste de technicien et la fermeture d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 01/09/2014, pour le poste d'adjoint technique à l'ISDND de Saint Laurent des Hommes gérée par le SMD3, suite à la réussite au concours.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°03-14E : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

Autorisation donnée pour la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie C), à compter du 01/09/2014, pour assurer les remplacements sur les centres de transfert gérés par le SMD3.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°04-14E : Création d'un poste d'agent de maîtrise

Autorisation donnée pour la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (catégorie C) pour le poste d'agent d'exploitation au centre de transfert des déchets de Vanxains, dans le cadre de la prise en régie par le SMD3 de ce site, à compter du 01/09/2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°05-14E : Régime indemnitaire du SMD3 : Indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires

Autorisation donnée pour allouer l'indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires (IRSSTS) aux agents appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques et exerçant les fonctions de conducteur routier.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°06-14E : Prêt de gobelets réutilisables – Modification de la mise en œuvre

Autorisation donnée pour la modification des modalités de lavage des gobelets réutilisables prêtés par le SMD3 (changement de prestataire) à compter du 1^{er} septembre 2014.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°07-14E : Projet de création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes à Festalemps : démarches administratives

Autorisation donnée pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires dans le cadre de la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur la commune de Festalemps.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°08-14E : Constitution d'un provisionnement pour le suivi post-exploitation de l'ISDND

Autorisation donnée pour constituer un provisionnement pour le suivi de post-exploitation du casier C3-C4 de l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°09-14E : Autorisation de programme / crédit de paiement

Autorisation donnée pour constituer de nouvelles autorisations de programme (AP) / nouveaux crédits de paiement et réviser le montant d'AP existantes.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-14E : Décision modificative N°2

Autorisation donnée pour intégrer les provisions pour la post-exploitation des casiers de l'ISDND et recaler des dépenses d'équipement et de fonctionnement.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°11-14E : Marché E-14-05-AO pour le double broyage du bois issu des déchèteries, sur la plate forme de Marcillac Saint Quentin : attribution

Autorisation donnée au Président pour signer le marché n°E-14-05-AO de broyage, transport et traitement du bois issu des déchèteries avec la société Agri Compost Environnement (variante) pour un montant de 80 500 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°12-14E : Marché n°E-14-06-AO de traitement des déchets résiduels du département : attribution

Lot 1 : déchets ultimes et refus de tri

Lot 2 : encombrants

Autorisation donnée au Président pour déclarer sans suite le marché n°E-14-05-AO de traitement des déchets résiduels

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°13-14E : Marché de terrassement pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes

Autorisation donnée au Président pour passer un marché complémentaire avec le groupement ESTARDIER / EUROVIA / BEC / LAURIERE / DSM conformément aux prescriptions de l'article 35-5 du code des marchés publics selon les conditions prévisionnelles suivantes :

- réalisation d'une piste d'accès : 220 000 €HT ;
- étanchéité du talus : 30 000 €HT
- total: 250 000 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°14-14E : Marché de transport et de traitement des déchets diffus spécifiques (DDS) : lancement

Autorisation donnée au Président pour lancer une consultation du type appel d'offres pour le transport et le traitement des déchets diffus spécifiques.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

→ **Délibérations ajoutées en séance :**

N°15-14E : Modification de la tarification unique 2014

Approbation pour verser un soutien d'un montant de 22,45 € H.T. par tonne aux adhérents de la filière du verre.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus pour l'attribution de marchés non délibérés par le Comité (délégation du Président) :

- Marché n°E-14-04-PA d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du centre de tri de Marcillac Saint Quentin : attribution à la Société TRIDENT pour un montant de 37 715 € H.T.
- Marché n°IS-14-02-PA pour la fourniture de pellets pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes : attribution au prochain Comité
- Marché n°E-14-07-PA d'acquisition de bacs pour l'expérimentation de la collecte en bacs : attribution à la Société CONTENUR pour un montant de 30 740 € H.T.
- Marché n°E-14-08-PA de mise à disposition et transport des bennes issues de la déchèterie de Neuvic : attribution à la société SITA pour un montant de 39 347,00 €.
- Marché n°IS-13-PA de travaux de traitement des lixiviats de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISD-ND) de Saint Laurent des Hommes (SITA BIOENERGIES): avenant 1 au prochain Comité

- Marché n°IS-12-03-AO de fourniture de gazole pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes (titulaire Alvéa) : avenant 1 pour redéfinir les quantités annuelles minimales et maximales des volumes de gazole non routier livrés sur l'ISDND de Saint Laurent des Hommes.

Les quantités annuelles initialement prévues étaient comprises entre les valeurs suivantes :

- Quantité annuelle minimale : 100 000 litres par an
- Quantité annuelle maximale : 115 000 litres par an

Le présent avenant redéfinit les quantités annuelles entre les valeurs suivantes :

- Quantité annuelle minimale : 70 000 litres par an
- Quantité annuelle maximale : 100 000 litres par an

Comité syndical du 30 septembre 2014

N°01-14F : Adoption du compte rendu du comité du 26/08/2014

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°02-14F : Modification des statuts du SMD3

Autorisation donnée pour modifier les statuts du SMD3 afin d'intégrer la compétence facultative de collecte des déchets et la possibilité de créer des assemblées de secteur.

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°03-14F : Transformation du poste de chargé de mission « prévention des déchets » - catégorie A

Autorisation donnée pour transformer le poste du chargé de mission « prévention » créé en 2010 (grade d'ingénieur, catégorie A, contrat renouvelé annuellement au vu des aides de l'ADEME) en y ajoutant le pilotage de la communication du SMD3, à compter du 09/01/2015.

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°04-14F : Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

Autorisation donnée pour créer un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet, à compter du 01/01/2015, pour recruter un conducteur de poids-lourds dans le cadre de la reprise en régie de la collecte et du transport de certains déchets au sein du SMD3.

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°05-14F : Augmentation de la durée du travail d'un poste d'agent d'exploitation

Autorisation donnée pour modifier la durée du travail affectée au poste d'adjoint technique de 2^e classe, à hauteur de 35 heures hebdomadaires (contre 30 heures actuellement), pour les missions d'agent d'exploitation au centre de transfert de Marcillac, à compter du 1^{er} décembre 2014.

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°06-14F : Convention de foretage SMD3/GSM

Autorisation donnée pour que l'entreprise GSM exploite des parcelles appartenant au SMD3 dans le cadre de leur activité carrière.

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°07-14F : Convention SMD3/Grand Périgueux de mise à disposition d'une cuve de carburant

Autorisation donnée au Président pour signer une convention avec la communauté d'agglomération du Grand Périgueux qui vise à définir les modalités de mise à disposition de la cuve de carburant (gasoil) du centre technique de gestion des déchets de la communauté d'agglomération pour alimenter le camion poly bennes du SMD3.

→ VOTÉE A L'UNANIMITÉ

N°08-14F : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Collectivités Territoriales

Autorisation donnée au Président pour verser une indemnité de conseil au Comptable du Trésor.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N° 09-14F : Marché n°T-14-08-AO d'acquisition de cinq remorques à fond mouvant alternatif pour le transfert de déchets sur tout le département : attribution

Autorisation donnée au Président pour signer le marché d'acquisition de 5 remorques FMA avec la société LEGRAS pour un montant de 288 000 €HT (offre de base).

→ VOTEE A L'UNANIMITE

N°10-14F : Passage des centres de transfert à compaction en mode de transfert gravitaire (remorques FMA) : lancement des consultations : Dussac, Cussac, Saint Front et Vanxains.

Autorisation donnée au Président pour lancer les consultations relatives au recrutement d'un maître d'œuvre, à la fourniture de remorques à fond mouvant alternatif, de ponts bascule de 18 mètres (y compris portiques radiologiques) et à réaliser les travaux correspondants. Le montant de cette opération se décompose comme suit :

- montant prévisionnel des travaux : 1 520 000 €HT dont 180 000 € pour les ponts bascules et portiques ;
- montant de la maîtrise d'œuvre : 160 000 €HT.

→ VOTEE A L'UNANIMITE

Information des élus pour l'attribution de marchés non délibérés par le Comité (délégation du Président) :

- Marché n°IS-14-02-PA pour la fourniture de pellets pour l'ISDND de Saint Laurent des Hommes : attribution
- Marché n°IS-13-PA de travaux de traitement des lixiviats de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISD-ND) de Saint Laurent des Hommes (SITA BIOENERGIES): avenant 1
- Accord cadre pour la fourniture de produits chimiques pour l'ISDND : attribution

Arrêtés règlementaires

N° arrêté	Date	Objet
2014-105	17/07/2014	Utilisation carte d'achat José MONGE NOVO
2014-106	17/07/2014	Utilisation carte d'achat Jean-François ROBERT
2014-107	17/07/2014	Utilisation carte d'achat Mathieu MALBEC
2014-108	17/07/2014	Utilisation carte d'achat Kévin LECLER
2014-109	17/07/2014	Utilisation carte d'achat Sylvain MARTY